

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE

Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :***Ordonnance Souveraine conférant la Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Charles.***AVIS ET COMMUNIQUÉS :***Bureau Municipal du chômage.***ÉCHOS ET NOUVELLES :***Exposition de dessins et de travaux manuels des élèves du Lycée de Garçons et de l'Établissement Secondaire de Jeunes Filles.**Distribution des Prix aux élèves du Lycée de Garçons et de l'Établissement Secondaire de Jeunes Filles.**Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.**Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.***BIBLIOGRAPHIE :***Histoire de la Principauté de Monaco, par M. L.-H. Labande, Membre de l'Institut de France, Conservateur des Archives du Palais.***PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.608

**LOUIS II**PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Conféré et Conférons  
par les Présentes :**

à M. Albert Lebrun, Président de la République Française, la Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt six juin mil neuf cent trente-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,

Le Conseiller d'Etat,

L. DE CASTRO.

**AVIS & COMMUNIQUÉS****BUREAU MUNICIPAL DU CHÔMAGE**Pendant la période estivale, c'est-à-dire du lundi 9 juillet au 1<sup>er</sup> octobre 1934, le Bureau Municipal du Chômage ne sera ouvert au public que les jours suivants : lundi, jeudi et samedi, de 11 heures à midi.**ÉCHOS & NOUVELLES**

L'Exposition de dessins et de travaux manuels exécutés par les élèves de l'Établissement de Jeunes Filles et l'Exposition de dessins exécutés par les élèves du Lycée de Garçons, ont eu lieu, jeudi 28 juin. Elles ont obtenu le plus vif succès.

M. Nolhac, professeur de dessin, et M<sup>lle</sup> Ferrand, professeur de travail manuel et d'économie domes-

tique, ont su comme toujours, avec une méthode très sûre, coordonner leurs enseignements pour le plus grand profit de leurs élèves. Et ce n'a pas été le moindre intérêt de l'Exposition des travaux de nos jeunes filles, cette année encore, que cette constatation d'une orientation très nette de l'enseignement du dessin vers un but pratique, sans que rien ait été sacrifié de sa portée éducative générale.

Les classes de fillettes, dirigées par M<sup>lles</sup> Pélisson et Médecin, ont fourni une part très remarquable.

On a beaucoup admiré les échantillons de travail manuel exécutés par les petites comme par les grandes, ouvrages si parfaits qu'on avait peine à les croire faits par des élèves.

Les enfants pauvres n'ont pas été oubliés cette année encore ; de nombreux vêtements ont été confectionnés pour eux.

Enfin, la cuisine et la pâtisserie avaient leur part appétissante dans cette manifestation, car M<sup>lle</sup> Ferrand sait aussi enseigner à ses élèves l'art qu'une future maîtresse de maison ne doit pas ignorer.

L'Exposition de dessins du Lycée de Garçons occupait tout le corridor réservé au personnel. Présentée dans un ordre pédagogique parfait, comme celle de l'Établissement de Jeunes Filles, elle a fait la plus vive impression sur les visiteurs par le grand nombre et la qualité des travaux exécutés.

Noté en passant une exposition de cahiers parfaitement tenus et illustrés d'histoire de l'art.

Les cours spéciaux de dessin, réservés aux élèves particulièrement doués, distincts pour les jeunes filles et pour les jeunes gens, étaient abondamment et très joliment représentés, dans l'une et l'autre Exposition : une fois de plus de réels talents, le mot n'est pas trop fort, ont fait admirer leur sens de la forme, de la perspective, de la couleur et la maîtrise de M. Nolhac, leur professeur, dans son art. A noter chez les jeunes filles de magnifiques peintures sur étoffe, des vases et des assiettes décorées du goût le plus sûr.

S. Exc le Ministre d'Etat, M. Bouilloux-Lafont, a bien voulu honorer les deux Expositions de sa visite, ainsi que S. Exc. M<sup>gr</sup> Clément ; M. Jioffredy, Adjoint, représentant M. le Maire de Monaco, empêché ; une Délégation du Conseil National et du Conseil Communal ; M. le Procureur Général Julien, et de nombreuses notabilités et parents d'élèves.

En se retirant, M. le Ministre d'Etat, M. le Maire et les Membres des Conseils National et Communal ont bien voulu marquer toute leur satisfaction en constatant les magnifiques progrès accomplis par les élèves du Lycée.

La distribution des Prix aux Elèves du Lycée de Garçons et de l'Établissement Secondaire de Jeunes Filles a eu lieu samedi matin dans la cour du Lycée aménagée et décorée pour la circonstance, sous la présidence de M. Louis Auréglià, Maire de Monaco.

Les Personnalités Officielles, les Membres du Corps Enseignant, en robe, ont pris place sur l'estrade à 8 heures et demie. M. Auréglià avait à sa droite S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, et, à sa gauche, M. Barraud, Directeur du Lycée.

Après l'exécution de l'*Hymne Monégasque* par la Musique Municipale, M. le Maire déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Saporte, Professeur de mathématique, chargé du discours d'usage.

M. Saporte s'exprime en ces termes :

Mesdames,

Messieurs,

Mes chers élèves,

Vous connaissez tous le délicieux conte d'Anatole France qui a inspiré Massenet et qui s'appelle « Le Jongleur de Notre Dame ». Ce « pur et simple » qui ne sait ni enluminer des manuscrits, ni tailler la pierre

ni composer des proses et qui veut cependant témoigner de sa particulière piété à la Mère de Dieu, fait pour elle sur le seuil de la chapelle les plus beaux tours qu'il savait faire devant les foules, dont jadis l'aumône lui permettait de vivre. Le professeur de mathématiques chargé du redoutable honneur de prononcer le discours d'usage à la distribution solennelle des récompenses qui clôt l'année scolaire est bien tenté de l'imiter à sa manière et de vous faire une leçon de sa spécialité. Rassurez-vous pourtant. Je ne vous démontrerai point un nouveau théorème, je ne discuterai pas devant vous de la légitimité de tel ou de tel postulat, je n'aborderai ni les mathématiques transcendantes, ni les autres. Je me souviendrai toutefois que, parmi d'autres disciplines, j'enseigne aussi la cosmographie et je vous parlerai, mes chers amis, d'un monde que vous connaissez bien de nom, car on vous accuse d'y être souvent, plus souvent même qu'il ne conviendrait : je vous parlerai de la Lune.

De tous les corps célestes, la Lune est, sans contredit, celui dont on se préoccupe le plus dans la vie courante. Il intervient dans toutes les conversations sur la pluie et le beau temps et l'observation de ses phases est de règle pour l'agriculteur ou le jardinier qui va semer du grain ou tailler des arbres. C'est aussi celui des astres qui a le plus souvent inspiré poètes et romanciers, et il n'est pas une classe de notre établissement où l'on n'ait commenté, dans le courant de l'année, quelques-unes des meilleures pages que les maîtres de notre littérature ont écrites à propos de l'astre de la nuit. Au reste, j'en suis persuadé, tous mes jeunes auditeurs trouveront plaisant que dans sa dernière leçon de l'année, un professeur les invite à le suivre dans un voyage à la Lune, où l'on est réprimandable d'aller sans autorisation, et tous seront heureux de faire la connaissance des plus illustres personnages qui ont déjà fait ce voyage sur les ailes de l'imagination.

D'ailleurs, au train où marchent les progrès de la science, les voyages à la Lune peuvent, d'une année à l'autre, sortir du domaine du rêve pour entrer dans celui de la réalité. Après avoir franchi l'atmosphère l'homme vient d'atteindre la stratosphère, demain il s'attaquera aux espaces interplanétaires, sa première excursion sera pour cet astre dont la distance à la Terre est à peine trente diamètres terrestres. Et peut-être vous, chers petits élèves, qui venez de terminer l'étude d'un abécédaire, aurez-vous sur vos vieux ans l'occasion d'être invités par quelque agence de voyage à faire une visite aux contrées lunaires, comme de nos jours on nous convie à excursionner aux sites classiques de notre globe.

Commençons le seul voyage que nous puissions faire pour le moment, ouvrons un atlas séléniographique et consultons-en les cartes. Elles sont excellentes parce que les télescopes permettent de voir sur la Lune les objets qui ont plus cent mètres de rayon et que, d'autre part, les hauteurs relatives des accidents du relief lunaire ont pu être calculées avec précision ; d'admirables documents photographiques les complètent. Et, exception faite pour l'Europe, il est sur la Terre des contrées dont les cartes sont moins bonnes que celles de la Lune, du seul hémisphère visible s'entend, car notre satellite nous présente toujours la même face, la durée de la rotation de la Lune sur elle-même étant rigoureusement égale à la durée de sa rotation képlérienne autour de la Terre. Je viens de vous dire que nous ne voyons qu'une moitié de la Lune et toujours la même : en fait nous en voyons un peu plus car une sorte de balancement de son axe de rotation, la « libration », phénomène étudié par l'astronome niçois Cassini, découvre de part et d'autre de l'hémisphère tourné vers la terre deux minces fuseaux, et ceci nous permet de voir pratiquement près des trois cinquièmes de la surface lunaire.

A côté de la différence que je viens de vous signaler entre les planisphères lunaires et terrestres, il en est une autre, moins importante mais assez curieuse, relative à l'orientation des cartes lunaires : le pôle sud est en haut de la page tandis que le pôle nord est au bas, cela tient à ce que les lunettes astronomiques donnent une image renversée de l'objet visé. Ces détails mis à part, on trouve dans ces cartes, comme dans toute carte géographique, des mers, des continents et des montagnes, il n'y a, par contre, point de fleuves, mais cette absence est compensée par un foisonnement d'accidents de terrain de forme circulaire appelés cirques. — La dénomination mer est fautive, il n'y a point d'air sur la Lune, partant point de vapeur d'eau ni d'eau, et

l'absence de toute couche protectrice entraîne à sa surface des écarts considérables de température. — Les jours lunaires sont brûlants et pendant les nuits la température doit être voisine du zéro absolu qui est inférieur de quelque 273 degrés centigrades à notre pauvre zéro courant. Et n'oubliez pas que cette nuit plus que sibérienne dure un demi-mois terrestre, tout comme le jour lunaire. La Lune est donc un astre mort, complètement inhabitable et l'on peut même ajouter que son déclin a dû être très rapide car on n'a jamais constaté à sa surface de trace d'érosion d'aucune sorte. Les ombres des divers accidents du sol sont nettes et franches, comme coupées au couteau, elles dénoncent des arêtes qui ont conservé, sans dégradation, leurs formes initiales aiguës et vives. On continue encore d'appeler mers les taches sombres de la Lune pour respecter les désignations des premiers sélénographes qui avaient cru que ces taches étaient de vraies étendues d'eau. A cette première différenciation s'en ajoute une deuxième, tout aussi caractéristique : le fond des mers lunaires est plat tandis que le fond des océans terrestres est très accidenté comme le montre si nettement la carte bathymétrique publiée par le fondateur de notre lyrée, le Prince Albert de Monaco.

Les chaînes montagneuses se trouvent en général sur le pourtour des mers, elles ne le cèdent en rien aux montagnes terrestres pour la vigueur et l'importance de leur relief surtout dans la région particulièrement tourmentée du pôle austral où les monts Leibniz dressent leurs sommets à des altitudes comparables à celle de l'Himalaya : certains pics peuvent même être vus à l'œil nu. Elles se distinguent des chaînes terrestres par leur manque d'individualité et par l'absence de vallées d'écoulement et de lignes de partage des eaux.

La véritable caractéristique de la topographie lunaire est l'existence de fissures, véritables cassures du sol, d'importance parfois considérable et surtout le foisonnement des cirques. On en trouve partout, empiétant parfois les uns sur les autres même dans les mers et dans les régions montagneuses. Ce sont d'immenses cavités à fond plat dont les bords sont constitués par un bourrelet surmontant une très haute falaise presque à pic avec au voisinage du centre un ou plusieurs pitons volcaniques. A quel travail cyclopéen leur formation est-elle due ? On en est encore réduit aux hypothèses. Sur la Terre aucun accident de relief ne leur est comparable et les cirques pyrénéens de Gavarnie et de Troumouze, celui de Sixt dans les Alpes n'ont de commun avec les cirques lunaires que le nom.

Nos connaissances en sélénographie sont des acquisitions récentes, parce que postérieures à l'invention de la lunette, et les anciens, qui par ailleurs avaient obtenu de remarquables résultats dans l'étude du mouvement de l'astre, ignoraient tout de son relief. Aristote a bien conclu, de la persistance de la position des taches, que ce corps céleste nous présentait la même face ; d'autres, plus imaginatifs, ont assemblé ces taches de façon à former une tête humaine ou une silhouette d'animal, mais personne n'a senti la nécessité de donner un nom à ces taches et de dresser une carte.

Il faut arriver au milieu du XVII<sup>me</sup> siècle pour trouver un premier essai, très satisfaisant d'ailleurs pour l'époque, c'est celui de Langrenus, cosmographe du roi Philippe IV d'Espagne. Dans sa nomenclature on voit les terres de la Paix, de l'Honneur, du Travail, de la Dignité, de la Vertu, l'Océan Philippe, la mer Autrichienne, le détroit Catholique ; les cirques Mazarin, Louis XIV, Anne d'Autriche. A part les noms allégoriques des continents le reste des appellations dénonce la personnalité du protecteur du sélénographe ; aussi la politique, qui ne manque pas de s'insinuer partout, ne tarde pas à intervenir, et c'est à cause d'elle que cette nomenclature n'a pas été conservée. Bien vite Philippe IV, Louis XIV sont remplacés et Mazarin définitivement rayé. Sur chaque nouvelle carte apparaissent des noms nouveaux et c'est finalement Riccioli qui a eu la bonne fortune de servir de parrain aux principales parties du relief lunaire.

Pour ne point faire de jaloux il se contenta de transposer sur la Lune les noms des montagnes européennes, les Alpes, les Apennins, les Karpathes, les Pyrénées se retrouvent là-haut. Les mers ont toutes des noms se rapportant aux prétendues influences astrologiques favorables ou néfastes de la Lune, il y a l'Océan des Tempêtes avec ses golfes des Vapeurs et des Nuées ; les mers des Pluies, de la Sérénité, du Nectar et des Crises ; les lacs de la Mort et des Songes ; les marais de la Putréfaction. En plaçant les cirques sous le patronage de savants et de philosophes le choix de ce sélénographe a été particulièrement heureux : les plus marquants, les plus caractéristiques s'appellent Platon, Aristote, Pythagore, Hipparque, Archimède, Plin, Ptolémée, Copernic, Képler. Les amis de Riccioli, Riccioli lui-même et son aide Grimaldi sont aussi très bien servis, mais les savants qui ne sont pas dans ses bonnes grâces doivent se contenter de formations secondaires et à Galilée notamment il est attribué un cirque insignifiant.

Ce manque d'équité dans la distribution était inévitable, le sélénographe était un homme, comme les autres ; il avait ses enthousiasmes et ses antipathies et pour lui Galilée pouvait n'être qu'un médiocre. Dans une nécropole terrestre il serait futile d'estimer l'œuvre d'un défunt d'après l'importance du monument funéraire qui orne sa tombe, et de même, dans cette sorte de Panthéon lunaire, les dimensions d'un cirque ne sont pas du tout en proportion avec l'importance des travaux du savant dont on lui a donné le nom. Tout changement risquant de produire de grandes confusions, les divers sélénographes qui se sont succédé ont sagement conservé la nomenclature de Riccioli et l'ont continuée ; au fur et à mesure des progrès de la sélénographie les noms nouveaux ont été choisis en s'ins-

pirant des mêmes procédés. Ainsi presque toutes les célébrités de la science et de la philosophie, anciens et contemporains, ont leur nom sur une carte lunaire et en se plaçant à ce point de vue, il serait presque permis de regretter que l'enseignement de la sélénographie ne soit pas donné à nos élèves des lycées ; en étudiant la Lune ils apprendraient un peu mieux l'histoire de la Terre.

Je viens de vous donner la description sommaire de ce que les télescopes nous permettent de voir sur notre satellite et nous allons comparer avec les relations que nous ont données les principaux voyageurs que leur chimère a conduits sur cet astre. Un des premiers explorateurs extraterrestres fut Nemrod. La légende raconte qu'il fit une machine analogue à celle des canards de la fable en remplaçant toutefois les deux palmipèdes par quatre aigles affamés. Ces oiseaux, essayant vainement d'atteindre un quartier de venaison piqué au fer d'une lance dont le long manche était solidaire de la machine, menèrent le célèbre chasseur vers les contrées lunaires. Ce mode de locomotion est plus tard réemployé sous diverses variantes ; ainsi l'évêque anglais Godwin, fait voyager l'espagnol Gonzales dans un char traîné par des « gansars » (1) américains. Enfin un autre plus scientifique s'était installé dans une nacelle métallique et « tenait toujours un aimant en sa main il ne cessait de monter parce que le chariot courait à l'aimant qu'il tenait au-dessus de lui ». (2)

On doit à Lucien de Samosate la plus ancienne relation écrite d'un voyage à la Lune (3). A l'époque où vivait l'auteur, les connaissances en sélénographie étaient rudimentaires ; sans crainte d'être contredit, il pouvait lâcher la bride à son imagination, il en a largement profité pour nous donner un récit aimablement fantaisiste. Le navire, qui transportait le héros de cette expédition, voguait quelque part sur l'Atlantique lorsqu'il fut brusquement happé par une trombe. Tel un vaisseau fantôme il erra sept jours et sept nuits dans l'espace, et finit par arriver à bon port dans un havre lunaire. La Lune venait de déclarer la guerre au Soleil, et nos voyageurs eurent la bonne fortune de pouvoir passer en revue l'armée lunaire. Après nous avoir donné une copieuse description des troupes, de l'armement et de l'équipement, Lucien nous présente les sélénites. Ces êtres cocasses ont la faculté d'enlever et de remettre leurs yeux à volonté et même d'emprunter ceux de leurs voisins lorsque le fonctionnement des leurs laisse à désirer ; ils se nourrissent du fumet des grenouilles rôties et boivent de l'air comprimé ; ils passent de la vie à trépas sans souffrir aucunement en s'en allant tout doucement en fumée.

L'invention de la lunette vient, dès le début du XVII<sup>me</sup> siècle, stimuler l'ardeur des voyageurs interplanétaires, elle nous vaut notamment le « Voyage en rêve dans la Lune » de Képler, le récit de Godwin déjà mentionné et le célèbre « Voyage aux Etats et Empires de la Lune » de Cyrano de Bergerac. L'élan était bien donné et c'est par centaines que se comptent les touristes qui sont allés par la suite admirer les beautés des sites séléniques pour avoir le plaisir de nous narrer leurs impressions. Et c'est dans cet ordre d'idée, qu'au siècle dernier, Jules Verne et Wells ont organisé deux expéditions pour l'agrément de leurs innombrables lecteurs (4). Elles sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les conter en détail. La première d'ailleurs manqua son but et l'obus qui transportait les explorateurs tourna autour de la Lune sans l'atteindre. Elle eut cependant le mérite de découvrir l'hémisphère invisible où, paraît-il, des volcans sont encore en activité, ce qui est conforme à une hypothèse, bien désuète actuellement, d'après laquelle les cirques seraient d'immenses cratères volcaniques. — Les calculs, sur lesquels reposent les données du roman de Jules Verne, ont été faits par l'un de nos plus éminents mathématiciens, ils nous permettent de conclure que dans le siècle qui a vu les tudesques Berthas, il serait peut-être possible de bombarder la Lune si c'était nécessaire, mais il est bien certain que les pèlerins qui utiliseraient comme moyen de locomotion un obus, même parfaitement capitonné, seraient réduits en bouillie avant que le projectile soit sorti de la bouche du canon.

Tout aussi utopique est la « cavorite » de Wells ; une telle substance, propre à soustraire les corps à l'attraction des masses, est de la même veine que la pierre philosophale. Malgré les progrès réalisés par la science de Lucien à Wells, les sélénites du dernier sont aussi fantaisistes que ceux du premier. Ils ressemblent à de gros insectes montés sur des jambes courtes et cagneuses et leurs bras sont des tentacules de pieuvre ; sur une face sans nez et sans expression leurs yeux sont en saillie comme ceux des langoustes. Le seul animal décrit par Wells, le veau lunaire, est du même acabit que certain hippogriffe de Lucien. Il sort vraiment de l'ordinaire ; il s'en va rampant, traînant sur le sol sa carapace tachetée de soixante mètres de long et sa tête est flasque et dépourvue de crâne. Heureux pays tout de même ! que le monde lunaire du romancier anglais : le fer y est remplacé par l'or.

Le plus fameux entre tous ces voyages est l'œuvre de Cyrano de Bergerac : il nous conte son aventure dans son « Histoire comique des Etats et Empires de la Lune ». Pour une première lecture de cet ouvrage on peut prendre une édition quelconque, sans préface et sans notice et se contenter de savourer les plaisanteries de l'auteur. Le sujet est abordé franchement. En revenant, au clair de lune, de Clamart, où ils avaient été régalez par le Seigneur du lieu, Cyrano et quelques-uns de ses amis philosophaient sur l'astre de la nuit. Il était

le seul à soutenir que cet astre pouvait être un monde comme le nôtre. Rentré chez lui et ne voulant pas rester plus longtemps dans l'incertitude, il prit la résolution de monter jusqu'à lui, et dès la troisième page on le voit enlevé dans les airs par l'action attractive du Soleil sur des ficelles pleines de rosée qu'il s'était attachées autour de lui. Comme l'attraction était trop forte, et qu'il n'était plus maître de sa direction, il brisa quelques-unes des fioles et la pesanteur reprenant le dessus il put redescendre sur la Terre, mais la planète ayant tourné tandis qu'il planait dans l'espace, il vint atterrir au Canada. Le lieu de la chute n'est pas pour nous étonner : une escale s'imposait dans cette contrée qui, à cette époque, commençait à être à la mode. Monsieur le Vice-Roi de la Nouvelle France « homme capable de hautes opinions », le reçut fort civilement, et, trouvant la chose toute naturelle, accepta sans sourcilier cette preuve éclatante de l'excellence du système de Copernic. Mais le récit ne traîne pas, Cyrano repart dans une machine plus perfectionnée et il ne tarde pas à choir la tête première sur le sol lunaire. Sa chute avait été heureusement amortie par un pommier chargé de fruits, et vite remis de ses émotions il entreprend la visite du pays.

Comme les sélénites de Lucien et de Wells, ceux de Cyrano n'aiment pas les intrus et le font immédiatement prisonnier. Ils ont cependant face humaine, mais de taille gigantesque, ils marchent à quatre pattes. Ils ne voulaient point croire que ce nain bipède était un homme et le considèrent comme un animal d'espèce rare. Un bateleur s'empara de lui, le dressa et, pour amuser et faire rire le bon public, il devait sauter et faire des culbutes. Ses malheurs n'eurent qu'un temps et Cyrano put enfin s'instruire sur la vie des sélénites.

Deux idiomes sont utilisés dans ce pays. Celui des grands est fort apparenté à la musique et un luth ou tout autre instrument leur sert aussi bien que la voix à communiquer leurs pensées, de sorte que sur la Lune les discussions les plus ardues se traduisent par le plus harmonieux des concerts « dont on puisse chatouiller l'oreille ». L'argot du peuple s'exécute par un trémoussement général ou partiel du corps et des membres si bien que quand un lunaire parle on le croit en proie à une crise de danse de Saint-Guy.

La nourriture est complètement synthétique : pour se sustenter il suffit de respirer l'odeur des mets, et l'art culinaire consiste à renfermer dans des vases l'exhalaison qui sort des viandes. Cependant Cyrano ayant un jour manifesté le désir de manger des oiseaux on se fit un plaisir de tirer un coup de fusil sur un vol d'alouettes, et deux douzaines de celles-ci tombèrent à ses pieds toutes rôties. On lui expliqua qu'un pareil résultat s'obtenait en mélangeant à la poudre et au plomb une composition qui plume, cuit et assaisonne le gibier.

Le quart d'heure de Rabelais n'est même pas désagréable à passer. « Sans que les taverniers soient particulièrement curieux de rimes » on paie avec des pièces de vers : c'est toute la monnaie du pays. Avec un sonnet, jugé de bon aloi par les « Officiers versificateurs poètes jurés du Royaume » il y a de quoi faire ripaille pendant huit jours.

Le reste est à l'avenant et tout aussi extraordinaire. Notons toutefois que parmi les machines dont Cyrano nous fait la description, il en est une bien remarquable qui peut être considérée comme une ébauche d'aéronef : des récipients remplis de fumée forment l'appareil sustentatoire tandis que des ailes et des nageoires forment l'appareil de propulsion. Et même si l'homme parvient à atteindre la Lune, ce sera sans doute à l'aide d'une machine, perfectionnement de celle avec laquelle il quitta le Canada. Son idée, d'utiliser la fusée comme moyen de propulsion, vient d'être reprise par des ingénieurs contemporains et elle a le mérite d'être d'une réalisation éventuelle possible.

Ces trouvailles ne doivent pas nous étonner, car Cyrano, disciple de Gassendi, et grand admirateur de Descartes, était en somme, comme le dit son ami Leuret, « un bon physicien ». Et c'est sans doute pour éviter d'avoir des démêlés avec la justice, que, renonçant à publier un ouvrage sérieux sur le système du monde, il nous expose ses conceptions en les glissant adroitement dans une histoire comique, où, sans trop se gêner, il peut aussi critiquer le dogmatisme pédantesque et intolérant de l'enseignement que l'on donnait dans les écoles, à cette époque.

Je m'en voudrais d'insister sur cette dernière partie qui sort des frontières des états de la Lune et je ne vous signalerai qu'un passage typique entre tous, celui où Cyrano nous raconte les péripéties d'un examen qu'il eut à passer pour que les sélénites puissent discriminer s'il était homme, singe ou perroquet déplumé. Les examinateurs l'interrogèrent d'abord sur la philosophie ; en bon élève le candidat leur exposa ce que lui avait appris son régent et ne manqua pas de se retrancher derrière les principes d'Aristote. Il eut une mauvaise note, on daigna lui dire en guise de consolation : « Cet Aristote, dont vous vantez si fort la science, accommodait sans doute les principes à sa Philosophie, au lieu d'accommoder sa Philosophie aux principes ». En cosmographie il eut encore moins de succès ; questionné sur la Terre il répondit que c'était un monde. L'examineur, ardent péripatéticien lunaire, s'emporta et ne voulut pas en entendre davantage. Le jury était indulgent, il fut tout de même reçu mais il fut condamné à faire amende honorable ; il dut se dédire publiquement d'avoir soutenu que la Terre était un monde...

Lucien, Cyrano, Verne, Wells, je pourrais encore allonger la liste, mais Mesdames, Messieurs, mes chers amis, je crois qu'il faut maintenant revenir sur notre globe « terraqué ». J'ai trop longtemps, et je m'en excuse, retenu votre attention, et les jeunes impatiences sont difficiles à contenir. Nos lycéens veulent recevoir la juste récompense de leurs efforts de neuf lunes. Je

(1) Oies sauvages d'Amérique.

(2) Cyrano de Bergerac « Voyage aux Etats et Empire de la Lune ».

(3) Lucien « Traité de l'Histoire vraie ».

(4) Jules Verne « De la Terre à la Lune - Autour de la Lune ».

Wells « Les premiers hommes dans la Lune ».

finis ! et je vous dis au revoir mes enfants. Goûtez en paix les joies de la nature, reposez vos esprits en fatiguant sainement votre corps. Si pendant les vacances que l'Alma Mater vous accorde, vous oubliez l'année d'efforts qui vous les a values, vous n'en reprendrez que plus allègres le chemin de cette maison et c'est la grâce que je vous souhaite.

Des applaudissements unanimes soulignent ce spirituel et captivant discours et se prolongent longuement.

M. Louis Aurégia prononce ensuite l'allocution suivante :

Mesdemoiselles,  
Messieurs,

Son Excellence M. le Ministre d'Etat m'a fait le très grand honneur de me désigner pour présider cette distribution solennelle des prix. Un tel honneur s'accompagne d'une mission périlleuse : prononcer un discours, un second discours d'usage. Tâche ingrate, car je sens combien le mien va vous paraître terre à terre. Vous revenez d'un voyage à la lune, encore étourdis d'avoir parcouru les immenses espaces, comme Cyrano « tout couverts d'éther », « les yeux remplis de poudre d'astres », et, l'enchantement terminé, vous vous retrouvez soudain sur notre prosaïque planète, parmi des terriens en jaquette réunis pour vous notifier votre congé dans les formes consacrées par la tradition. Je remplis avec crainte ce rôle d'huissier, conscient de la défaveur qui s'y attache à vos yeux, à l'heure où votre légitime impatience, aggravée par la nostalgie des paysages lunaires, aspire à la liberté et se rebelle contre tout ce qui est formalisme, solennité et contrainte.

Aussi ne vous retiendrai-je pas longtemps. Dans le milieu professionnel auquel j'appartiens, les poumons se gonflent aussi à l'idée des vacances proches et les discours se font plus brefs.

Vous seriez surpris si un membre des Corps Elus Monégasques et l'ancien collaborateur de Suffren Reymond, initiateur de votre Lycée, manquait l'occasion qui lui est offerte de proclamer son attachement à une œuvre qui est l'une des plus belles pour ne pas dire la plus belle de nos institutions publiques. Comment ne pas souligner le rôle primordial qu'elle a joué dans l'évolution intellectuelle et sociale de la Principauté et aussi dans son évolution politique ? Lorsqu'en janvier 1911, le Prince Albert I<sup>er</sup> octroyait une constitution aux Monégasques, il affirmait hautement son désir de les initier aux responsabilités du Gouvernement et à la direction des affaires publiques. Trois mois plus tôt, en septembre 1910, avait été promulguée l'Ordonnance créant le Lycée. Ce rapprochement de dates ne laisse-t-il pas supposer que dans la pensée libérale et prévoyante du Prince Albert, le Lycée serait le moyen le plus sûr de parvenir au but envisagé, former cette élite appelée à une collaboration administrative de plus en plus étroite ?

Après 25 ans, il est permis d'affirmer que ce but est déjà largement atteint. J'en vois un indice flagrant, quant à moi, dans le fait que, parmi mes collègues du Conseil National et de la Mairie, se rencontrent plusieurs anciens élèves, qui furent d'ailleurs des plus brillants, du Lycée de Monaco.

Cette institution est aujourd'hui une des principales forces vives de notre pays. Rien n'a été négligé par le Gouvernement Princier et le Conseil National pour conserver et accroître son efficacité et son prestige. Le Lycée a été doté d'un corps enseignant de premier ordre et toute nouvelle réforme que l'intérêt des élèves sollicite est toujours examinée avec faveur par les Pouvoirs Publics.

Si le Lycée produit chaque année d'abondantes moissons, c'est aussi à la valeur et au dévouement des professeurs, à l'intelligente activité des directeurs successifs, qu'en revient le mérite. Je me fais volontiers l'interprète des sentiments de reconnaissance que leur apostolat inspire à tous.

Quand à vous, jeunes filles et jeunes gens, vous êtes l'élite de demain. Cette idée, pour indifférente qu'elle vous paraisse, à l'heure où dans vos oreilles tinte déjà l'appel de la mer, des champs ou de la montagne, devrait être souvent présente à vos pensées. C'est la seule recommandation morale que, fidèle à ma mission éphémère et à l'usage des discours de distribution des prix, je me permets de vous adresser. Elle évoquera à la fois votre intérêt et votre devoir. Elle vous habituera à obéir à un idéal individuel de dignité, de travail et d'honneur. Grands mots que les sélénographes — M. le Professeur Saporte nous l'a appris tout à l'heure — ont transportés jusque dans la lointaine lune. J'en revendique le retour à la terre et plus spécialement à ce petit coin de terre qui occupe une place infime dans la géographie, mais qui en occupe une très grande dans nos esprits et dans nos cœurs.

L'orateur est l'objet d'une chaleureuse ovation.

M. Barraud, Directeur, donne lecture de la liste des Professeurs et Anciens Elèves du Lycée morts pour la Patrie et demande une minute de recueillement.

Après ce pieux hommage, lecture est donnée du palmarès. Voici la liste des élèves reçus aux différents baccalauréats en 1933 et celle des élèves auxquels ont été décernés des prix d'honneur :

#### LYCÉE DE GARÇONS

BACCALURÉAT. — Elèves reçus en 1933.

##### DEUXIÈME PARTIE

*Mathématiques élémentaires.* — Lemoine Roger, Notari Hubert (mention assez-bien), Reine Jean, Savelli Pierre.

*Philosophie.* — Berti Joseph, Besse de Laromiguière Jean, Fontana Philippe, Jalade Guy, Laissus Bernard, Lorenzi Eugène, Marchetti Raoul (mention assez-bien), Pizard Jacques (mention assez-bien), Vilarem Stéphane (mention assez-bien).

##### PREMIÈRE PARTIE

*Section A'.* — Fruchier Jean, Guizol Roger, Jarny Jean, De Lagarde Michel, Mauger Léopold, Notari Jean-Marie.

*Section B.* — Benedetto Alexandre, Berti Robert, Bonino Emile, Filippini Roger, Gastaud Pierre, Gros Charles (mention assez-bien), Martini André, Peretti Marc, Santi Georges.

##### PRIX D'HONNEUR

Prix de l'Association Amicale des Anciens Elèves, décerné à l'élève qui s'est le plus distingué au cours de ses études par son travail, sa conduite et ses progrès : Gastaud Pierre, de Monaco.

##### PRIX D'HONNEUR DÉCERNÉS EN EXCELLENCE

Prix offert par M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat : Classes de Mathématiques, Jarny Jean, de Fontaine-le-Bourg (Seine-Inférieure).

Prix offert par la Colonie Française : Classe de Philosophie, Canari Jean, de Beausoleil.

Prix offert par la Chambre Consultative des Intérêts Economiques : Classe de Première A', Badia Ramon, de Monaco.

Prix offert par l'Alliance Française : Classe de Seconde A', Bézian Jean, de Paris.

Prix offert par M. Bouvier, Consul de Belgique : Classe de Troisième A', Mattei François, de Soccia (Corse).

Prix offert par l'Amicale des Officiers de Réserve Français de Monaco, Beausoleil et Communes environnantes : Classe de Troisième B, Externat surveillé, Agliani Raoul, de Monaco.

Prix offert par la Chambre Consultative des Intérêts Economiques : Classe de Troisième B, Externat libre, Naudet Maurice, de Paris.

PRIX D'HONNEUR offert par la Société de Conférences de Monaco : Classe de Mathématiques, Gros Charles, du Cap-d'Ail.

PRIX D'HONNEUR offert par l'Association des Poilus, Anciens Combattants Français de Beausoleil, Monaco et Communes environnantes : Classe de Première A', Weber Jean, de Paris.

PRIX D'HONNEUR offert par l'Association des Mutilés et Blessés Français de Beausoleil, Monaco et Communes environnantes : Classe de Seconde A', Bourdon Gabriel, de Lyon.

PRIX D'HONNEUR offert par la section de la Ligue Maritime et Coloniale de France à Monaco : Classe de Seconde B, Blin Clément, de Versailles.

PRIX D'HONNEUR offert par l'Association des Anciens Prisonniers de Guerre, Evadés et Otages de Beausoleil, Monaco et environs : Plan Paul, de Genolhac (Gard).

##### PRIX D'HONNEUR SPÉCIAUX

Prix offert par le Club Alpin Français à l'élève des classes supérieures qui a manifesté le plus d'aptitude pour l'étude de la Géographie : Classe de Mathématiques, Notari Jean-Marie, de Monaco.

Prix offert par M. et Mme Ed. Renard, en souvenir de leur fils André, élève au Lycée en 1923, 24 et 25, caporal aviateur tombé en service aérien le 1<sup>er</sup> juin 1931, décerné à l'élève de la classe de Philosophie, lauréat d'histoire : Gros Charles (2).

Prix offert par l'Institut Océanographique à l'élève des classes de Seconde qui s'est le plus distingué en géographie générale : (La Carrière d'un Navigateur, par S.A.S. le Prince Albert de Monaco), Bourdon Gabriel (2).

Prix offert par le Comité des Traditions Locales à l'élève de la classe de Troisième qui s'est le plus distingué dans l'étude de l'histoire de la Principauté : Caravel Louis, de Monaco.

PRIX D'HONNEUR offert par l'Union Italienne à l'élève des classes supérieures qui s'est le plus distingué dans l'étude de la langue italienne : Classe de Première A', Notari Georges, de Monaco.

#### ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

BACCALURÉAT. — Elèves reçues en 1933.

##### DEUXIÈME PARTIE

*Mathématiques élémentaires.* — Reymond Mireille (mention assez-bien).

*Philosophie.* — Mouyade Andrée, Notari Francine, Notari Roxane, De Vanssay de Blavous Cécile.

##### PREMIÈRE PARTIE

*Section A'.* — Cohen Lécita, Lahaye Madeleine, Rogolini Juturne, Tamagni Marie-Louise, Tiraboschi Marie-Isabelle.

*Section B.* — Costamagno Yvonne, Gastaud Georgette (mention assez-bien), Scotto Julia, Scotto Marie-Antoinette (mention assez-bien).

##### PRIX D'HONNEUR DÉCERNÉS EN EXCELLENCE

Prix offert par la Colonie Française : Classe de Mathématiques, Scotto Marie-Antoinette, de Monaco.

Prix offert par la Section de l'Alliance Française à Monaco : Classe de Philosophie, Tiraboschi Marie-Isabelle, de Florence.

Prix offert par S. Exc. le Ministre d'Etat, M. Bouilloux-Lafont : Classe de Cinquième Année A', Bourgenot Simone, d'Orléans.

Prix offert par la Société de Conférences à Monaco : Classe de Cinquième Année B, De Laromiguière Simone, de Fraise (Loire).

Prix offert par l'Association des Poilus Anciens Combattants français de Beausoleil, Monaco et Communes environnantes : Classe de Quatrième Année A', Tholosan Lucienne, de Monaco.

Prix offert par la Section de la Ligue Maritime et Coloniale de France à Monaco : Classe de Quatrième Année B, Lucron Alice, de Saint-Nazaire.

Prix offert par la Chambre Consultative des Intérêts Economiques : Classe de Troisième Année A', Gavi Germaine, de Monaco.

Prix offert par l'Association des Mutilés et Blessés français de Beausoleil, Monaco et Communes environnantes : Classe de Troisième Année B, Wieder Alice, de Bucarest.

##### PRIX D'HONNEUR SPÉCIAUX

PRIX D'HONNEUR offert par le Comité des Traditions Locales à l'élève des classes de Quatrième Année qui s'est le plus distinguée dans l'étude de l'histoire de la Principauté : Tholosan Lucienne (2).

PRIX D'HONNEUR offert par l'Union Italienne à l'élève des classes supérieures qui s'est le plus distinguée dans l'étude de la langue italienne : Classe de Cinquième Année B, Orsini Martine, de Beausoleil.

Au cours de la cérémonie la Musique Municipale s'est fait plusieurs fois entendre.

La séance a été levée à 10 heures et demie.

Dans ses audiences des 25 et 30 juin 1934, la Cour d'Appel a rendu les arrêts ci-après :

Opposition, par V. G.-J.-M., dit V.-D., industriel, né le 14 mai 1875, à Arinthod (Jura), ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, à l'arrêt de défaut du 11 décembre 1933, qui avait confirmé le jugement du Tribunal Correctionnel du 25 avril 1933 le condamnant à un an de prison et cinq cents francs d'amende, pour abus de confiance, et à payer à la partie civile la somme de 50.000 francs à titre de dommages-intérêts et celle de 126.000 francs à titre de remboursement. — Arrêt déclarant non avenue l'opposition de V. ;

Opposition, par V. G.-J.-M., dit V.-D., industriel, né le 14 mai 1875, à Arinthod (Jura), ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, à l'arrêt de défaut du 11 décembre 1933, qui avait confirmé le jugement du Tribunal Correctionnel du 25 avril 1933 le condamnant à un an de prison et cinq cents francs d'amende (avec confusion de ces peines avec celles prononcées le même jour), pour abus de confiance, et à payer à la partie civile la somme de 50.000 francs à titre de remboursement et celle de 10.000 francs à titre de dommages-intérêts. — Arrêt déclarant non avenue l'opposition de V. ;

Opposition, par V. G.-J.-M., dit V.-D., industriel, né le 14 mai 1875, à Arinthod (Jura), ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, à l'arrêt de défaut du 11 décembre 1933, qui avait confirmé le jugement du Tribunal Correctionnel du 25 avril 1933 le condamnant à un an de prison et cinq cents francs d'amende (avec confusion de ces peines avec celles prononcées le même jour), pour abus de confiance et escroquerie, et à payer à la partie civile la somme de 50.000 francs à titre de remboursement et celle de 10.000 francs à titre de dommages-intérêts. — Arrêt déclarant non avenue l'opposition de V.

Appel, par le Ministère Public, du jugement du Tribunal Correctionnel en date du 8 mai 1934, qui avait condamné O. F., bijoutier, né le 4 septembre 1903, à Jerez de la Frontera (Espagne), demeurant à Monaco, à vingt-cinq francs d'amende (avec sursis), pour banqueroute. — Arrêt confirmatif sur la qualification du délit et modificatif sur la peine qui est portée à cent francs d'amende (avec sursis).

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 26 juin 1934, a prononcé les jugements ci-après :

L. P., rentier, né le 12 septembre 1863, à Charlottenturg (Allemagne), domicilié à Charlottenturg : quatre semaines de prison, pour escroquerie.

C. F., restaurateur, né le 2 juin 1889, à Rome (Italie), demeurant à Monte-Carlo : 16 francs d'amende (avec sursis), pour infraction au règlement général de voirie, et prescrit démolition des travaux incriminés dans un délai de huit mois.

R. G.-G., liquidateur, né le 28 mars 1888, à Nanterre (Seine), demeurant à Monte-Carlo : huit jours de prison et 200 francs d'amende (par défaut), pour blessures par imprudence et inobservation des règlements.

## BIBLIOGRAPHIE

M. Léon-Honoré Labande, Membre de l'Institut de France, Conservateur des Archives du Palais Princier, vient de faire paraître aux Editions Auguste Picard, 82, rue Bonaparte, à Paris, une *Histoire de la Principauté de Monaco*. Cet ouvrage de plus de 500 pages est orné de 41 planches et d'une carte hors-texte. Il a été tiré sur les presses de l'Imprimerie de Monaco et établi, au point de vue typographique, avec tout le soin et le goût qui caractérisent les travaux de cette vieille maison.

Le récit des événements a été conduit jusqu'à la mort du Prince Albert I<sup>er</sup>. L'auteur s'est appuyé sur des documents le plus souvent inédits et s'est attaché aux questions administratives, judiciaires, financières tout autant qu'à la politique et aux événements.

C'est une œuvre considérable, conçue dans l'esprit le plus scientifique, sur le mérite de laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Qu'il nous suffise aujourd'hui de la signaler à tous ceux qu'intéresse l'histoire de la Principauté si souvent mêlée à l'histoire générale.

ADMINISTRATION DES DOMAINES  
DE S. A. S. M<sup>te</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

## UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif en date à Monaco du seize juin mil neuf cent trente-quatre,

L'INSTITUT PASTEUR, dont le siège est à Paris, n° 25, rue Dutot, Association reconnue d'utilité publique,

A vendu au *Domaine public de l'Etat*, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, Administrateur des Domaines, demeurant à Monaco,

Une parcelle de terrain, en nature de terrasse et jardin d'une superficie de cinquante-quatre mètres carrés, vingt-quatre décimètres carrés, en façade sur la villa Léopold, cadastrée n° 194 section B, lieu dit la Condamine, confrontant : du nord-ouest, la villa Léopold restant appartenir au vendeur ; du nord-est, le Domaine ; du sud-est, la rue Grimaldi ; et du sud-ouest, le Domaine.

La parcelle de terrain acquise étant destinée à être incorporée à la rue Grimaldi, suivant déclaration d'Utilité Publique, par les Ordonnances Souveraines des 29 février 1924 et 14 novembre suivant.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de *trente-trois mille six cent quatre-vingt-seize francs*, comprenant le prix du terrain calculé à raison de quatre cents francs le mètre carré et toutes autres causes de dommages et dépréciations causés par l'expropriation et l'exécution des travaux, soit, ..... 33.696 fr.

L'un des originaux du dit acte a été déposé aujourd'hui même au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrit.

Les personnes ayant, sur la parcelle de terrain vendue, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit bureau dans un délai de quinze jours à défaut de quoi la dite parcelle de terrain en sera définitivement affranchie ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à cette même parcelle de terrain, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinze jours sus-indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le cinq juillet mil neuf cent trente-quatre.

L'Administrateur des Domaines,  
CH. PALMARO.

Cession de Fonds de Commerce  
(Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du 26 juin 1934, enregistré, MM. Louis DALMAZ-ZONE et Gabriel-Jean AUDISIO, ont acquis de M. A. GASTAUD le fonds de commerce d'Agence de ventes et locations sis à Monaco, 6, avenue de la Gare

Opposition, s'il y a lieu, au fonds vendu.

Monaco, le 5 juillet 1934,

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco

Adjudication de Fonds de Commerce  
(Deuxième Insertion)

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le cinq mai mil neuf cent trente-quatre.

Le fonds de commerce d'entreprise de peinture, décoration, vitrerie et papiers peints, sis à Monte-Carlo, 15, boulevard d'Italie, dépendant de la succession de M. Joseph PISSARELLO.

A été adjugé à M. André BREBION, demeurant à Monte-Carlo, 15, boulevard d'Italie.

Les oppositions à l'encontre du dit M. Joseph Pissarello, ou de ses héritiers : M<sup>me</sup> Jeanne Oggero, veuve Joseph Pissarello et M. Enzo-Mario Pissarello, son fils, devront être faites, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 5 juillet 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE POGET  
Avenue Saint-Michel, Monte-Carlo

Cession de Fonds de Commerce  
(Deuxième Insertion)

Par acte s. s. p., en date du 20 juin 1934, enregistré M. et M<sup>me</sup> Eugène OTTO-BRUC-TOMATIS, demeurant 45, boulevard de l'Observatoire, Monaco, ont vendu à M<sup>me</sup> Fiorine MAZZI, née DELAVALLE, demeurant à Monaco, le fonds de commerce d'Alimentation, qu'ils exploitaient en succursale, 3, rue des Roses, Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, à l'Agence Poget, dans les délais légaux.

Monaco, le 5 juillet 1934.

Etude de M<sup>e</sup> ANDRÉ NOTARI  
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco  
6, boulevard Prince-Pierre - Monaco

## Vente sur Saisie Immobilière

Le jeudi 19 juillet 1934, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, rue du Colonel Bellando de Castro, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur,

## D'UNE VILLA

sise à Monte-Carlo, à l'angle du boulevard des Moulins, et de l'avenue Saint-Michel en face les Jardins du Casino, dénommée *Villa Miraflores*, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage sur partie, le tout occupant une superficie de 400 mètres carrés, 38 décimètres carrés, ainsi qu'elle est plus amplement désignée ci-après.

## AUX REQUÊTES POURSUITES ET DILIGENCES

De la dame Lucette FAY, sans profession, épouse séparée de biens de M. Eugène-Raymond ROGANNE, ancien entrepreneur de travaux publics, qui l'assiste et l'autorise. avec lequel elle demeure et est domiciliée à Monaco, villa Les Délices, chemin des Révoires Supérieures, ayant M<sup>e</sup> Notari, pour avocat-défenseur, en l'étude duquel elle a fait élection de domicile sur les présentes poursuites en saisie immobilière.

## FAITS ET PROCÉDURE

La propriété mise en vente a été saisie au préjudice de M. Jérôme-Albert-Joseph DONNET, industriel, et M<sup>me</sup> Anna-Christine-Elisabeth HANSEN, son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Paris, 82, avenue Marceau, suivant exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, près la Cour d'Appel, en date du 16 janvier 1934, enregistré, après les commandements du 12 janvier, 24 juin, 9 août 1933, et finalement du 9 novembre 1933, enregistrés, demeurés sans effet, et en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, notaire à Monaco, du 17 avril 1931, enregistré.

Toutes les formalités exigées par la Loi ont été remplies ; le cahier des charges pour parvenir à la vente dressé par M<sup>e</sup> André Notari avocat-défenseur près la Cour d'Appel, a été déposé au Greffe Général de Monaco, le 9 février 1934 ; la vente a été fixée par jugement du Tribunal de Première Instance de Mo-

naco du 15 mars 1934, enregistré, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel du 12 mai 1934, enregistré, et finalement par jugement du 14 juin 1934, enregistré.

## DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

Une villa sise à Monte-Carlo, à l'angle du boulevard des Moulins, et de l'avenue Saint-Michel, dénommée *Villa Miraflores*, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage, et d'un deuxième étage sur partie, ayant son entrée principale sur l'avenue Saint-Michel, par un portail en fer, entrée de service à l'est sur le boulevard des Moulins, par un autre portail en fer ; cour au nord-est et ouest ; le tout occupant une superficie de 400 mètres carrés, 38 décimètres carrés, environ, et porté au plan cadastral sous le n° 166 p, de la section D, ainsi qu'il résulte de la matrice cadastrale.

Cet immeuble confine dans son ensemble : au midi, le boulevard des Moulins ; à l'ouest, l'avenue Saint-Michel ; à l'est, l'immeuble de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie ; au nord, les hoirs Jean Médecin, ainsi que le dit immeuble s'étend et se comporte avec toutes ses aisances et dépendances.

## MISE A PRIX

La mise à prix a été fixée par le créancier poursuivant et par les décisions de Justice sus-relatées, à la somme de ..... 500.000 fr. outre les charges et conditions du cahier des charges.

## HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est déclaré, en outre, conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par M<sup>e</sup> André Notari, poursuivant la présente vente sur saisie immobilière par application, et en conformité de l'article 603 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le 27 juin 1934.

(Signé :) A. NOTARI.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'*Argus de Officiel*, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

## MONTE-CARLO

Casino ouvert toute l'Année

## SAISON DE BAINS DE MER

Le 14 Juillet, Réouverture du  
SPORTING D'ÉTÉ

AU

## MONTE-CARLO BEACH

Attractions inédites, tous les jours, au Dîner et au Souper

Sensationnelle présentation Américaine

Célèbre Orchestre de New-York

## COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

GOLF CLUB - 18 trous - Altitude 820 mètres

CENTRE D'EXCURSIONS UNIQUE  
Communications rapides

par Chemin de Fer P.-L.-M. et nombreux Cars salons

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1934